

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 janvier, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe MINET, Maire.

Étaient présents : Julie CAVEAU, Chantal DESSERT, Sonia FAYET, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNE, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Anna BONET, Lionel CHIGNOL, Nathalie GADET-AUROUX, Frédérique LEROUX,

Pouvoir(s) donné(s) à Christophe MINET par Lionel CHIGNOL, Cyrielle JOUANNEAU par Frédérique LEROUX,

Le Conseil Municipal désigne Julie CAVEAU, secrétaire de séance et Mme AUROY Michelle, secrétaire auxiliaire

Quorum : atteint

Séance avec public : non

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 23 décembre 2022.

13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)

1) Demande de subvention DETR année 2023 pour travaux foyer La Forterre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de gros entretien du foyer La Forterre de RONGÈRES. En effet, certains équipements sont en mauvais état ou hors d'âge, des aménagements sont nécessaires pour assurer la conformité de l'ERP et l'alimentation électrique doit être modifiée.

Les travaux suivants sont nécessaires :

A/ Menuiseries et équipements

- Remplacement de la porte d'évacuation du public avec système antipanique sur le pignon ouest du bâtiment
- Remplacement d'une fenêtre en façade Nord
Ces menuiseries datant de la construction du bâtiment en 1994 sont hors d'âge et non étanches à l'eau et à l'air
- Remplacement du rideau de protection solaire en façade, sur la partie fixe au-dessus de l'accès central du bâtiment.

Pour ces trois objets, un devis a été réalisé par l'entreprise PENE de VARENNES SUR ALLIER, pour un montant de 8.279.65 € HT.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

B/ Construction d'un local de stockage coupe-feu

- A l'étage, la salle occupée occasionnellement par diverses associations doit être équipée d'un local de stockage coupe-feu pour répondre aux normes de sécurité incendie, s'agissant d'une recommandation de la commission de sécurité ERP.

Un devis a été établi par la SARL FAYET de RONGERES, d'un montant de 999.52 € HT.

C/ Modification du branchement électrique du bâtiment

- La nécessité de modifier la puissance de l'installation électrique impose le remplacement du comptage tarif jaune et tarif bleu et la pose d'un compteur avec une puissance 36 KVA. Cette modification conduit à revoir les équipements en aval du dispositif de comptage par un électricien.

Un devis a été établi par l'entreprise BTE de ST LOUP pour un montant de 1086.90 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Menuiseries Equipements	8 279.65	DETR 31.77%	3 293.30
Local stockage coupe-feu	999.52	Département 48,23% (plafond dispositif solidarité départementale 10.000 euros HT)	5 000.00
Branchement électrique	1 086.90	Autofinancement 20%	2 072.77
TOTAL HT	10 366,07	TOTAL HT	10 366.07

Monsieur le Maire propose :

- De solliciter l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR pour soutien aux gros travaux,
- D'approuver le plan de financement proposé

Après délibération et vote avec 13 voix pour, le Conseil Municipal

ACCEPTTE de solliciter l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR pour soutien aux gros travaux des équipements existants pour le Foyer La Forterre,

ACCEPTTE le plan de financement tel qu'exposé

MANDATE Monsieur le Maire pour la réalisation du dossier de demande de subvention et actes idoines.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

2) Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux au foyer La Forterre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de gros entretien du foyer La Forterre de RONGÈRES. En effet, certains équipements sont en mauvais état ou hors d'âge, des aménagements sont nécessaires pour assurer la conformité de l'ERP et l'alimentation électrique doit être modifiée.

Les travaux suivants sont nécessaires :

A/ Menuiseries et équipements

- Remplacement de la porte d'évacuation du public avec système antipanique sur le pignon ouest du bâtiment
- Remplacement d'une fenêtre en façade Nord
Ces menuiseries datant de la construction du bâtiment en 1994 sont hors d'âge et non étanches à l'eau et à l'air)
- Remplacement du rideau de protection solaire en façade, sur la partie fixe au-dessus de l'accès central du bâtiment.

Pour ces trois objets, un devis a été réalisé par l'entreprise PENE de VARENNES SUR ALLIER, pour un montant de 8.279.65 € HT.

B/ Construction d'un local de stockage coupe-feu

- A l'étage, la salle occupée occasionnellement par diverses associations doit être équipée d'un local de stockage coupe-feu pour répondre aux normes de sécurité incendie, s'agissant d'une recommandation de la commission de sécurité ERP.

Un devis a été établi par la SARL FAYET de RONGÈRES, d'un montant de 999.52 € HT.

C/ Modification du branchement électrique du bâtiment

- La nécessité de modifier la puissance de l'installation électrique impose le remplacement du comptage tarif jaune et tarif bleu et la pose d'un compteur avec une puissance 36 KWA. Cette modification conduit à revoir les équipements en aval du dispositif de comptage par un électricien.

Un devis a été établi par l'entreprise BTE de ST LOUP pour un montant de 1086.90 € HT

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Menuiseries Equipements	8 279.65	DETR 31.77%	3 293.30
Local stockage	999.52	Département 48,23% (plafond dispositif solidarité départementale 10.000 euros HT)	5 000.00
Branchement électrique	1 086.90	Autofinancement 20%	2 072.77
TOTAL HT	10 366,07	TOTAL HT	10 366.07

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Monsieur le Maire propose :

- De solliciter l'aide du département dans le cadre du dispositif de solidarité départementale,
- D'approuver le plan de financement proposé

Après délibération et vote avec 13 voix pour, le Conseil Municipal

ACCEPTE de solliciter l'aide du département dans le cadre du dispositif de solidarité départementale,

ACCEPTE le plan de financement tel qu'exposé,

MANDATE Monsieur le Maire pour la réalisation du dossier de demande de subvention et actes idoines.

3) Demande de subvention au Conseil Départemental pour la voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de renforcement et de reprofilage sur plusieurs voies communales.

Voie communale n°10 (chemin des cailloux) : 9 142.00 € H.T ;

Voie communale n°33 (rue de la Jarrye) : 12 955.00 € H.T ;

Le devis estimatif établi par la société COLAS pour ces travaux s'élève à 22 097 € H.T, soit 26 516.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose :

- De délibérer afin de solliciter le Conseil Départemental de l'Allier pour l'attribution d'une subvention globalisée sur deux années (2023-2024), dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie,
- De délibérer pour approuver le devis estimatif des travaux,
- De délibérer pour approuver le plan de financement,

Après l'exposé de Christophe MINET, Maire, le conseil Municipal par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention(s)

ACCEPTE de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention globalisée sur deux années, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ;

ACCEPTE le montant de 22 097.00 € HT du devis estimatif des travaux ;

ACCEPTE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental - soutien aux travaux de voirie (30%)	6 629.10
Autofinancement	15 467.90
TOTAL HT	22 097.00

.../...



4) Cession parcelles aux conjoints CHAMBON pour l'euro symbolique

Vu la délibération 2021-45 du 26 novembre 2021, concernant le litige sur les limites de propriétés entre la commune de Rongères et la propriété CHAMBON,

Vu les opérations de re-bornage effectuées par Cédric ROBIN, Géomètre établissant les parcelles cadastrées F737 et F738,

Vu la délibération 2022-28 du 16 septembre 2022 fixant le partage des frais d'actes entre la commune de Rongères et Mme Denise CHAMBON.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour rétablir une erreur d'enregistrement des surfaces cadastrées et une simplification des limites de propriétés,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la cession des parcelles cadastrées F737 et F738, issues de la division de la parcelle 289 aux conjoints CHAMBON, pour l'euro symbolique,
- de confirmer la délibération N° 2022-28 fixant le partage des frais d'actes pour moitié entre les parties (commune et conjoints CHAMBON)

Après délibération et vote avec 13 voix **POUR**, le Conseil Municipal

AUTORISE la vente pour l'euro symbolique des parcelles N° F737 et F738 aux conjoints CHAMBON,

APPROUVE le partage des frais d'actes pour moitié entre les parties,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) Prise d'acte du contenu du Rapport Social Unique (RSU)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du comité technique du 1^{er} décembre 2022, les services du CDG03 ont présenté aux membres de cette instance le RSU établi suite au recueil des données saisies par les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents. Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales).

Aucun accident n'a été relayé auprès du CHSCT au cours de l'année 2021. Le RSU a été approuvé à l'unanimité par le comité technique.

Le conseil municipal doit prendre acte de la présentation du RSU 2021 et il lui est présenté les données de la collectivité de Rongères.

Après délibération et vote avec 13 voix **POUR**, le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation du RSU 2021 et des données de la collectivité

MANDATE monsieur le maire pour assurer sa publication par affichage en Mairie.

.../...



Questions diverses

✓ Investissements à moyen terme au Foyer de la Forterre

Dans le cadre des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique, il est envisagé de procéder à une étude destinée à améliorer l'isolation du foyer de la Forterre qui nécessite par ailleurs des travaux extérieurs (bardages dégradés). Une étude d'architecte permettrait de déterminer si les volumes intérieurs peuvent être réduits (abaissement du plafond), l'isolation améliorée au niveau des murs et des ouvertures vétustes. Un premier avis technique pourrait être demandé au SDE.

✓ Concert église

Le chantier devrait s'achever en février.

Il est envisagé de procéder à deux manifestations distinctes concernant d'une part l'inauguration (présence des autorités et partenaires), et d'autre part un évènement destiné à remercier les donateurs à la fondation du patrimoine.

La date concernant l'inauguration sera déterminée après réception des travaux.

La date du 10 juin 2023 est envisagée pour le concert. Un devis est en cours auprès du groupe l'Ange Assis avec l'interprète Hélène LANDRIOT.

✓ Aménagements réception pluviales église

Afin de limiter les nuisances liées aux projections des chutes d'eaux pluviales au bas des murs de l'église, il est proposé de créer une bordure de manière à retenir un tapis de graviers amortisseurs et filtrants. Le travail pourrait être réalisé en régie.

✓ Distribution La Plume (Annonces et particuliers)

Point fait sur les exemplaires non distribués avec calage des derniers annonceurs à servir.

✓ Alimentation électrique du foyer de la Forterre

L'offre au tarif jaune 42 KVA sera remplacée par une offre au TRV Bleu 36 KVA après changement du compteur électrique. (Travaux prévus le 02/02/2023).

✓ Cloches de l'église

La grosse cloche de l'église et le dispositif de commande automatique des sonneries doivent faire l'objet d'une maintenance. Deux devis ont été établis par la société Heur'Tech pour un montant global de 667.20 € TTC. Après avis pris auprès de la présidente du comité des fêtes, il est prévu que ces factures soient supportées par les fonds recueillis lors des journées médiévales.

✓ Réunions des commissions communales

- Le 23 février à 19 h 00 réunion commission communale.
- Le 28 février à 19 h 30 réunion commission finances.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Fin de séance : 21 h 20.

Christophe MINET, Maire 	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint 	Michel MAÎTRE, 2 ^e adjoint 
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint 	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe 	Dominique VERDIER 
Philippe GENIN 	Julie CAVEAU 	Sonia FAYET 
Cyrielle JOUANNEAU 	Anna BONET <i>Absente</i>	Nathalie GADET-AUROUX <i>Absente</i>
Lionel CHIGNOL <i>Absent excusé Pouvoir donné à Christophe MINET</i>	Olivier PISSOCHET 	Frédérique LEROUX <i>Absente excusée Pouvoir donné à Cyrielle JOUANNEAU</i>